



POUR INFORMATION

Le 18 Mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nomination de Madame la Sénatrice de la Savoie au sein de l'Agence nationale de santé publique

Madame la Sénatrice de la Savoie et conseillère départementale Martine Berthet a été désignée par Monsieur le Président du Sénat, afin de siéger au sein de l'Agence nationale de Santé Publique.

MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires sociales*

*Membre de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

En date du 11 mars 2019, Monsieur le premier Ministre a demandé à Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat de désigner un membre du Sénat pour siéger au sein de l'Agence nationale de Santé Publique. Aussi, Monsieur Gérard Larcher a-t-il désigné Madame la Sénatrice Martine Berthet à cette fin.

Verbatim de Madame la Sénatrice de la Savoie :

« La confiance de Gérard Larcher pour représenter le Sénat au sein de cette instance m'honore. Je sais la préoccupation de mes concitoyens quant à l'avenir de notre système de santé et de leur prise en charge au sein de nos institutions médicales. J'y serai d'autant plus attentive, particulièrement par le biais de la prévention, que ma nomination intervient dans les quelques semaines qui précèdent l'examen du projet de loi Santé au parlement. »

L'agence nationale de Santé Publique a été créée par 2016-462 du 14 avril 2016 et le décret 2016-523 du 27 avril 2016. Ses missions, activités et prérogatives sont définies par ces textes.

En tant qu'agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire, elle a en charge :

- l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- la veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- le lancement de l'alerte sanitaire.